

Image not found or type unknown



Cantine collège et garde alternée

Par **derbouka**, le **04/09/2016** à **15:15**

Bonjour,Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements. Je suis papa divorcé (jugement définitif prononcé juin 2015) avec une garde alternée (1semaine/2 et Moitié des vacances scolaires) pour 2 enfants dont l'ainé qui est rentre en 6ème au collège.rnle fonctionnement de ce collège qui est public, impose la demi pension tout le temps ou bien l'externat du midi tout le temps. rnLa mère de mes enfants veut que notre garçon en 6ème mange à la cantine les semaines où il est avec elle alors que moi je souhaite qu'il mange à mon domicile les midis des semaines ou il est avec moi. Je précise que le collège est proche de mon domicile à pied.rnLa position du collège est elle légale ?rnComment faire valoir mon droit à ce que mon fils puisse manger à la maison une semaine sur 2 ?rnJ'espère avoir été clair dans mes explications.